



Frigo et armoire sur les balcons

Par **benattiae**, le 11/10/2018 à 13:32

bonjour,
je viens de recevoir le compte rendu du syndic qui me reproche en toute illégalité d'avoir mis un placard et un frigo dans le balcon.
ils veulent l'ajouter dans le dossier d'assignation des recouvrements de charges.
je suis propriétaire.
il s'agit d'une armoire et non d'un placard.
merci de votre aide.....
cordialement,

Par **youris**, le 11/10/2018 à 14:45

bonjour,
vous lisez votre règlement de copropriété sur lequel doit être mentionné l'obligation de respecter l'harmonie de l'immeuble et qui interdit l'aménagement et la décoration aux balcons qui rompraient cette harmonie.
effectivement une armoire et frigo, visibles, ne sont pas des éléments très décoratifs.
salutations

Par **benattiae**, le 11/10/2018 à 16:31

merci pour votre réponse
tous les copropriétaires disposent d'au moins une armoire plastique sur le balcon.
et n'ont pas été assigné
voilà le problème
il n'y a que moi
salutations

Par **youris**, le 11/10/2018 à 18:12

bonjour,
une tolérance n'est jamais créatrice de droits.
vous pouvez indiquer au syndic qu'il y a d'autres balcons encombrés mais cela n'interdit pas

au syndic de vous demander de respecter votre règlement de copropriété.
avis personnel, si une petite armoire peu visible peut être tolérée, un réfrigérateur n'a rien à
faire sur un balcon.
salutations